



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

ANIMATEUR R.A.M. A 35 heures par semaine

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2017 regroupe 38 communes (27.162 habitants), à 45 mn de Strasbourg.

Une qualité de vie appréciée

Situé en partie sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ce territoire, doté de nombreux équipements, comprend un riche patrimoine historique et naturel où se cultive un certain art de vivre.

Un territoire de projets

Notre collectivité en plein développement comprend 115 agents et exerce de nombreuses compétences. Dans un contexte dynamique et de forte volonté d'optimisation des moyens et des résultats, elle recrute, un animateur pour son Relais Assistants Maternels (RAM) situé à Ingwiller.

MISSIONS

- **Informers les parents et les professionnels de la petite enfance** : Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs existant sur le territoire.
Apporter un premier niveau d'information sur les différents modes d'exercice du métier de garde à domicile (emploi direct, service mandataire ou prestataire) et délivrer une information générale en matière de droit du travail. Orienter les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.
- **Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles** : Organiser des temps et projets collectifs pour les professionnels (groupe d'échanges/de paroles, conférences/débats, promotion de la formation continue auprès des professionnels et des parents employeurs etc.). Organiser des temps d'activité et d'animation pour les enfants accompagnés par les assistants maternels et gardes à domicile.
- **Concertation et partenariat** : Le RAM doit s'inscrire dans le tissu social local afin de définir une stratégie partagée et veiller à la cohérence des actions de chacun des acteurs ;
- **Participation à la définition des orientations du relais** : Analyser les effets des actions du RAM au regard des objectifs fixés dans le projet de fonctionnement. Renseigner les documents annuels d'évaluation. Être force de propositions pour faciliter la décision du gestionnaire et/ou des élus ;
- **Gestion administrative du relais** : Rédiger les documents administratifs et suivre les engagements de dépenses. Veiller à la sécurité des personnes présentes au sein des locaux et au bon fonctionnement de l'équipement. ;

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance de la Lettre circulaire CNAF et du guide référentiel CNAF sur les Ram.
- Connaissances du développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.
- Connaissances des modalités d'activité des professionnels de l'accueil individuel et du cadre réglementaire relatif à la relation employeur-salarié.
- Maîtrise des techniques d'écoute active, de communication et d'observation
- Techniques d'animation et de dynamique du groupe
- Connaissances éducatives et psychologiques du jeune enfant
- Qualités relationnelles avec l'équipe et les différents usagers du relais
- Maîtrise de l'outil informatique (Word - Excel - power point ...)

QUALIFICATIONS REQUISES

- Permis de conduire et véhicule indispensable
- Diplômes : Auxiliaire de Puériculture

CONDITIONS D'EXERCICE

35 heures par semaine

AVANTAGES

- Tickets restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance
- Œuvres sociales

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme d'auxiliaire de puériculture

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2020

Poste à 35 heures par semaine

Fondement juridique : titulaire de la fonction publique territoriale ou un contractuel selon les fondements juridiques de l'article 3-2 de la loi du 26.01.1984

La lettre de candidature accompagnée du C.V. sera adressée directement auprès du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'adresse mail suivante : emploi@hanau-lapetitepierre.alsace pour le 28 octobre 2020 au plus tard.

Merci de préciser que vous postulez au poste d'animateur R.A.M. lors du dépôt de votre acte de candidature.

Au regard de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est rappelé que cet emploi est accessible à tous sans aucune discrimination